# Commune de Saint-Pierre-Église Procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry.

#### Etaient absents/excusés:

BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic).

Secrétaire de séance : MABIRE Isabelle

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe que dans le cadre des regroupements des trésoreries, la trésorerie de Quettehou a fermé ses portes le 31 août dernier, la commune dépend désormais du service de gestion comptable de Valognes.

#### Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023
- 2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal
- 3. Budget municipal: reprise sur provisions
- 4. Budget municipal: cautions inactives
- 5. Budget municipal : demande de subvention du Secours Populaire pour l'organisation de la Journée des oubliés des vacances
- 6. Budget municipal : liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- 7. Complément à la délibération n°2023-24 : demande de subventions pour l'achat d'une pompe à chaleur
- 8. Complément à la délibération n°2023-27 : demande de subventions pour la défense incendie
- 9. Complément à la délibération n°2023-28 : demande de subventions pour l'éclairage de la salle de tennis
- 10. Convention de partenariat avec le Département de la Manche dans le cadre du festival « Les traversées Tatihou »
- 11. Demande de partenariat dans le cadre du festival de contes « Histoire(s) d'en découdre »
- 12. Révision de la grille tarifaire pour la location de La Halle 901
- 13. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés des commerces du secteur automobile pour 2024
- 14. Immobilier : Cession pour l'euro symbolique à Monsieur COLLEU du mètre linéaire près de sa parcelle
- 15. Immobilier : Demande de Messieurs HOULLEGATTE de Théville pour une éventuelle cession d'un chemin communal
- 16. Changement des horaires de l'extinction de l'éclairage public la nuit
- 17. Affaires et questions diverses

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-10 du 23 mai 2020.

#### Cimetière municipal:

- Délivrance d'une concession cinquantenaire pour 500 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des <u>principales dépenses d'investissement</u> effectuées depuis le dernier conseil municipal :

Date	Libellé de l'opération Fournisseur	Montant TTC en euros	
07/08/2023	Travaux Chasse de l'Isle TP LARONCHE	24 266.08€ (acompte)	

#### Affaires générales :

Depuis le 25 août 2023, la famille Ukrainienne paie un loyer de 400€ pour le logement communal mis à sa disposition.

#### Travaux fait en régie :

- Chemin bétonné à côté de l'annexe de l'école primaire
- Rénovation des bancs
- Porte en bois et toilettes PMR à l'école primaire
- Poteau sur le parking de la place de l'Abbé de Saint-Pierre
- Déplacement de la table d'échec sur le parvis de la mairie

L'assemblée prend acte.

#### 3. Reprise sur provision

Pour rappel, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. C'est pourquoi lors du conseil municipal du 1er septembre 2021, la délibération n°2021-54 avait été prise afin de mettre en place une provision pour créance douteuse d'un montant de 1 000 €.

Ce compte n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis, le trésorier payeur nous demande aujourd'hui de réaliser une reprise de cette provision.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

### L'assemblée, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative budgétaire suivante :

#### Dépense de fonctionnement :

6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » : -1 000 €

#### Recette de fonctionnement :

7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » : + 1 000 €

#### 4. Cautions inactives

Suite à un récent contrôle des cautions par le trésorier payeur, il apparait qu'il existe des cautions inactives qui n'ont pas fait l'objet de demandes de remboursement et qui sont par conséquence encore présentes au sein de nos comptes depuis la bascule Hélios.

Afin de conserver ces cautions d'un montant global de 816.93 €, il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour le motif suivant : absence de demande de remboursement et départ des locataires depuis plus de 4 ans.

CAUTIONS INACTIVES					
Numéro	Nom	Prénom	Somme		
221-04	AMIOT	Maurice	106.71€		
221-05	BERTRAND LEMARQUAND	Arnaud Valérie	168.24 €		
221-06	BURNEL Jacqueline	FLEURY Emmanuel	62.94 €		
221-09	BUSCA	Alban	67.27 €		
221-10	COMPAGNIE GENERALE DES EAUX		304.90 €		
221-24	ROBINE	Stéphane	106.87 €		
		TOTAL	816.93 €		

avis favorable de la commission finances.

#### L'assemblée, à l'unanimité :

- ÉTABLIE un mandat à chaque locataire, en dépense d'investissement, article 165 « dépôts et cautionnement » et récupérer par un titre en recettes de fonctionnement : article 75888 « autres ».

## 5. Demande de subvention du Secours Populaire pour l'organisation de la Journée des oubliés des vacances

L'association a organisé le 23 août dernier une journée à Cobac Parc en Bretagne pour 620 Manchois. Pour faire face à l'augmentation des familles aidées par le Secours Populaire de Saint-Pierre-Église, un car de voyageurs a été mis à disposition.

Le coût prévisionnel global de cette journée est estimé à 20 468 €. Le coût du transport pour les habitants de Saint-Pierre-Église s'élève à 622.50 € (car partagé avec Quettehou).

Vu l'avis favorable de la commission finances,

#### L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCORDE au Secours populaire (fédération de la Manche) une subvention de 150 euros au titre de l'organisation de la Journée des oubliés des vacances.
  - 6. Budget municipal : liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

A la demande du Trésorier Principal, il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de prendre une délibération précisant les dépenses caractéristiques à imputer à ce compte.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre en charge pour ce compte les dépenses suivantes :

Evènements :

Arbre de Noël des enfants, fêtes locales, cérémonies commémoratives et autres cérémonies.

Catégories de dépenses :

Fourniture de nourriture et boissons, frais de restauration, fleurs, gerbes, coupes et médailles, fournitures décoratives, prestations d'animation et de service, feu d'artifice.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

#### L'assemblée, à l'unanimité :

- AFFECTE les dépenses reprises ci-dessus en compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».
  - 7. Complément à la délibération n°2023-24 : demande de subventions pour l'achat d'une pompe à chaleur

Monsieur le Maire expose que, suite à une observation formulée par la DETR, il convient d'apporter des précisions à la délibération n°2023-24 adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 mai 2023. L'objet de cette délibération était la demande de subventions pour l'achat d'une pompe à chaleur.

Il convient de préciser sur la délibération le montant prévisionnel du projet et si possible le montant sollicité auprès de la DETR.

Pour les travaux de changement de pompe à chaleur, le devis des travaux s'élève à 21 625 € HT.

#### L'assemblée, à l'unanimité :

- SOLLICITE la DETR pour un montant de 8 650 € (soit 40% de la somme totale) ;

#### 8. Complément à la délibération n°2023-27 : demande de subventions pour la défense incendie

Monsieur le Maire expose que, suite à une observation formulée par la DETR, il convient d'apporter des précisions à la délibération n°2023-27 adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 mai 2023. L'objet de cette délibération était la demande de subventions pour la défense incendie

Il convient de préciser sur la délibération le montant prévisionnel du projet et si possible le montant sollicité auprès de la DETR.

Pour les travaux de défense incendie, le devis des travaux s'élève à 5 480 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité :

- SOLLICITE la DETR pour un montant de 1 096 € (soit 20% de la somme totale) :
  - Complément à la délibération n°2023-28 : demande de subventions pour l'éclairage de la salle de tennis

Monsieur le Maire expose que, suite à une observation formulée par la DETR, il convient d'apporter des précisions à la délibération n°2023-28 adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 mai 2023. L'objet de cette délibération était la demande de subventions pour l'éclairage de la salle de tennis.

Il convient de préciser sur la délibération le montant prévisionnel du projet et si possible le montant sollicité auprès de la DETR.

Pour les travaux pour l'éclairage de la salle de tennis, le devis des travaux s'élève à 12 384 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité :

- SOLLICITE la DETR pour un montant de 4 953.60 € (soit 40% de la somme totale);
  - 10. Convention de partenariat dans le cadre du festival « Les traversées Tatihou »

Le conseil départemental, dans le cadre du festival annuel des Traversées de Tatihou, a organisé un concert dans l'église le samedi 2 septembre et a proposé à la commune un partenariat pour l'organisation de ce concert. Celui-ci est détaillé dans le projet de convention ci-annexé et inclut une participation financière de la commune à hauteur de 2 041 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE le projet susmentionné ;
- AUTORISE le maire à signer cette convention et tous les documents y référents.
  - 11. Demande de partenariat dans le cadre du festival de contes « Histoire(s) d'en découdre »

Dans le cadre du festival de contes « Histoire(s) d'en découdre », proposé par la bibliothèque départementale de la Manche, la représentation « La tricoteuse de mots » de Lalyla Darwiche aura lieu à La Halle 901 le mercredi 4 octobre 2023.

Les coûts de cession ou de rémunération sont partagés entre le Département et ses partenaires. Le montant prévisionnel pour ce spectacle s'élève à 180 €.

La commune aura également à sa charge les frais de restauration et d'hébergement du ou des intervenants ainsi que les frais de Guso pour le technicien son et lumière.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de spectacle susmentionné ;
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y référents.

#### 12. Révision de la grille tarifaire pour la location de La Halle 901

Depuis l'ouverture de La Halle 901, une grille de tarification est en place. A l'usage, il est apparu nécessaire d'y apporter des modifications.

Vous trouverez annexé à ce rapport la nouvelle grille de tarification qui vous ait proposé de voter.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

#### L'assemblée, à l'unanimité :

ACCEPTE les tarifs d'utilisation de la salle tel qu'annexés.

## 13. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés des commerces du secteur automobile pour 2024

Par courrier en date du 19 juillet 2023, Mobilians Normandie a sollicité l'autorisation de la commune pour l'ouverture exceptionnelle des distributeurs automobiles situés sur son territoire les 5 dimanches suivants :

- o Le 14 janvier 2024
- o Le 17 mars 2024
- o Le 16 Juin 2024
- o Le 15 Septembre 2024
- Le 13 Octobre 2024

Il s'agit de faciliter l'organisation des opérations « portes ouvertes » dans ce secteur.

L'assemblée, à la majorité des conseillers présents ou représentés (13 votes pour, 3 votes contre et 3 abstentions) :

- AUTORISE cette dérogation au titre de 2024 et pour les dates demandées.

### 14. Immobilier : Cession pour l'euro symbolique à Monsieur COLLEU du mêtre linéaire près de sa parcelle



La commune est propriétaire des parcelles cadastrées AB n° 316-317-318-319 sis « 4-6-8 rue de la Longuemarerie ».

Monsieur COLLEU est propriétaire de la parcelle voisine cadastrée AB n°369 sis « 10 rue de la Longuemarerie » (en jaune sur le plan).

Dans le cadre de la future rénovation du bâtiment communal, une réunion de bornage a eu lieu le 2 mars dernier pour fixer de manière certaine les différentes limites qui entourent notre bâtiment.

Il s'est avéré que la commune est propriétaire d'une bande d'un mètre de largeur sur 45 mètres de longueur, sur les parcelles AB n°318 et 319, jouxtant la parcelle AB 369 de Monsieur COLLEU.

Pour information, les murs de l'atelier municipal et ceux de l'ancienne salle de catéchisme ne sont pas en limite de propriété. De ce fait, ils ne sont pas en accord avec les obligations de notre PLU actuel.

La commune n'ayant aucun intérêt à rester propriétaire de cette bande, et Monsieur COLLEU l'ayant toujours entretenu, il souhaite l'acquérir.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

#### L'assemblée, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le projet de cession du bien communal susmentionné à Monsieur COLLEU;
- DE DIRE que le prix de cette cession sera d'un euro symbolique ;
- DE DIRE que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur ;

- DE DESIGNER l'office notarial Godey & Blestel pour la rédaction de l'acte de cession ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## 15. Demande de Messieurs HOULLEGATTE de Théville pour une éventuelle cession d'un chemin communal

Par courrier en date du 23 mai 2023, Messieurs HOULLEGATTE Daniel et Quentin ont fait part de leur souhait de se porter acquéreur d'un chemin communal bordant leurs parcelles A220 et A219.

Vous trouverez annexé à ce rapport un plan et des photos de ce chemin.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil : les avis sont partagés. Cependant, face au manque d'informations, notamment savoir à qui appartient ce chemin et si une enquête publique est nécessaire pour cette vente, le sujet est ajourné, il sera reproposé lorsqu'on aura plus d'informations.

Il est proposé à l'assemblée :

- DE DONNER un avis sur cette éventuelle cession.

### 16. Changement des horaires de l'extinction de l'éclairage public la nuit

Lors du dernier conseil municipal le 9 juin dernier, il a été décidé d'éteindre l'éclairage public la nuit entre 23h et 6h.

Récemment, le gouvernement vient d'annoncer une hausse de 10% des tarifs réglementés de l'électricité au 1er août 2023. Soucieux de contrôler notre facture d'électricité et pour faire face à cette augmentation, la municipalité envisage de modifier le créneau d'extinction et le passer de 22h30 à 6h30.

Sur cette simulation faite par le SDEM, nous pouvons espérer une économie évaluée de près de 2 000 € annuel en éteignant l'éclairage public de 22h30 à 6h30 au lieu de 23h à 6h.

	A ce jour	Coupure générale de 23h00 à 06h00 uniquement	Coupure générale de 22h30 à 06h30 uniquement
LED	25		
SHP	283		
Vapeur de Mercure	6		
Puissance installée	39,6 kVa		
Coût annuel de la maintenance	10 300 €	6 800 €	6 400 €
Consommation annuelle	100 330 kWh	59 380 kWh	47 500 kWh
Nombre de lampes remplacées sur 25 ans	1 502	901	720
Coût annuel de l'énergie	16 400 €	11 400 €	9 900 €
Coût financier annuel	26 700 €	18 200 €	16 300 €
Gain estimé annuel		8 500 €	10 400 €

Madame MABIRE informe que le coût de l'intervention pour ce changement est de 600 €. Après discussion, l'assemblée, à la majorité des conseillers présents ou représentés vote contre le changement d'horaires de l'éclairage public de 22h30 à 6h30 et maintient les horaires actuels de 23h à 6h.

Comme le proposait la commission finances, le conseil municipal souhaite attendre que l'hiver se passe avant de réfléchir de nouveau à ce changement. Ce sujet pourra être étudié de nouveau au printemps prochain.

#### 17. Affaires et questions diverses

Nouvelle association théâtrale : « Théâtre en Cotentin »

Monsieur LE BARON informe les conseillers qu'une nouvelle association théâtrale vient de se créer dans le Cotentin. L'association l'a contactée afin de créer un festival de théâtre à Saint-Pierre-Église notamment à La Halle 901. Elle proposerait 2 pièces de théâtre en mars 2024 : la première pièce serait en rapport avec le 80ème anniversaire de la Libération et la seconde sur les Jeux Olympiques 2024.

Possibilité de vendre une parcelle constructible communale près de la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain de près de 480m² pas très loin de la gendarmerie. Actuellement l'entretien de ce terrain est à la charge de la commune. Monsieur le Maire souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal sur le devenir de ce terrain. Doit-on le vendre ? A noter que le droit de passage doit être conservé pour les écoliers de Notre Dame. Madame LEBIGOT indique que de nombreux parents se garent ici pour récupérer leurs enfants. L'idée d'y créer un parking est alors soulevée, mais le terrain parait trop petit pour cela.

Monsieur PLANQUE informe que proche de chez lui, deux logements de fonction de la gendarmerie ne sont plus habités et plus entretenus depuis 1 an. Monsieur le Maire aimerait que ces logements soient mis en location, car les biens à louer se font rares sur la commune. Une prise de contact va être faite avec le bailleur de ces maisons afin de savoir ce qu'il compte faire.

#### Maison Madame Vernouillet

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'EPFN est devenu propriétaire, depuis la veille, de la maison de Madame Vernouillet. La mairie, quant à elle, doit veiller à sa bonne conservation. Il rappelle que la commune a 5 ans pour racheter la maison, et que durant ce laps de temps la commune, après en avoir informé l'EPFN, peut utiliser cette maison.

Rénovation de la salle omnisports

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte en charge de sa rénovation, est déjà intervenu dans le passé lors de deux commissions élargies afin de présenter son travail pour rénover cette salle omnisports en salle polyvalente.

Après avoir pris attache auprès des utilisateurs de cette salle, la commune souhaite rénover cette salle en salle omnisports. L'objectif serait que les travaux commencent en 2024, cela devient urgent car l'état de la salle se dégrade. Plusieurs choix doivent être pris : notamment savoir si les vestiaires doivent être conservés, si la salle doit être chauffée, si le sol doit-il être refait, quels espaces pour les rangements, etc....

Pour avancer sur ce sujet et réfléchir à ces travaux, Monsieur le Maire souhaite constituer un groupe de travail. Se propose pour participer à ce groupe de travail : Madame MABIRE, Madame COSTARD, Monsieur MARDOC, Monsieur GUERARD, Monsieur DENIS, Monsieur LARONCHE et Monsieur DUBOST. La première réunion de travail aura lieu mercredi 20 septembre à 20h.

Monsieur le Maire informe que le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) viendra voir la salle le jeudi 28 septembre à 14h afin de donner leur avis et conseil pour cette rénovation. Les conseillers qui souhaitent se joindre à cette réunion sont les bienvenus. Il précise que le compte-rendu de cette visite ne sera pas connu avant la fin de l'année.

Monsieur GUERARD rappelle qu'il faudra aussi penser à reloger le Panier du Val de Saire, qui sont pour le moment dans des locaux de l'agglomération.

#### Tour de table :

Monsieur MARDOC fait un point sur le futur PLUi. La phase sur le PADD est terminée et une restitution aura lieu le 17 octobre prochain. Pour cette même date, la commission doit réaliser un travail de fond sur la commune. C'est pourquoi une commission élargie aura lieu le mercredi 27 septembre à 20h.

Monsieur MARDOC rappelle aussi qu'avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) votée le 13 juillet 2023 des terrains aujourd'hui constructibles risquent de ne plus l'être dans les années à venir.

En effet l'objectif de cette loi est de consommer le moins d'espace possible, de construire dans des zones densifiées afin de diminuer l'emprise sur le monde agricole. En 2050, il ne sera plus possible de bétonner de nouvelles surfaces pour construire des logements.

Au sujet des illuminations de Noël, cette année la mairie va pouvoir réfléchir à ce sujet avec l'association des commerçants. Afin de voir avec eux ce qu'ils souhaitent faire et mettre en commun les idées, Monsieur MARDOC va se rapprocher du président de l'association pour faire une réunion tous ensemble.

Madame MABIRE informe que le spectacle de Noël pour les enfants de la commune aura lieu le dimanche 3 décembre à 15h à La Halle 901.

Madame LECLERC informe que le repas des ainés aura lieu le dimanche 19 novembre.

Monsieur GUERARD informe les conseillers que la semaine dernière, le camion-benne de la commune a été refusé au contrôle technique, sans possibilité de contre-visite. Il n'a plus le droit de rouler. Il se trouve actuellement chez Renault pour effectuer un devis pour les réparations. La commune va sans doute devoir investir dans un nouveau camion.

Madame PAPON informe qu'un poteau d'arrêt de bus, placé devant l'école maternelle sur le trottoir, gêne le passage des poussettes. Monsieur GUERARD passera le lendemain voir le problème.

Madame COSTARD et de nombreux parents qui ont des enfants qui jouent au terrain de foot communautaire, demandent un passage piéton route de Barfleur au niveau du pôle de proximité. Un devis va être demandé pour ces travaux.

Madame MOREL demande s'il est possible de tailler les arbustes route de Barfleur, ils sont devenus trop volumineux et gênent le passage des piétons. Idem entre la pharmacie et l'opticien, un arbuste empiète sur le trottoir et gêne pour le passage des piétons.

Monsieur le Maire informe le conseil que le 23 juin 2024, Saint-Pierre-Église fêtera le 80ème anniversaire de sa libération. De nombreuses réunions auront lieux tout au long de l'année afin d'organiser cet évènement. Il y a besoin de bénévoles pour apporter leurs idées et leur aide. Monsieur le Maire fait un tour de table pour savoir qui serait partant pour participer aux réunions de travail et à aider le jour même.

Se proposent pour participer aux réunions : Monsieur MARDOC, Monsieur GUERARD, Madame LECLERC, Monsieur LE BARON. Monsieur DENIS

A confirmer suivant leurs disponibilités : Monsieur POREE, Monsieur LARONCHE et Monsieur PLANQUE Aideront le jour même : Madame MABIRE, Madame LE BIGOT, Madame PAPON, Madame COSTARD

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voir dans leur entourage s'ils connaissent des personnes qui souhaitent participer aux préparatifs.

La secrétaire de séance,

MABIRE/Isabelle

La séance est levée à 22h15

Le Maire, DENIS Daniel

Page 8 sur 8